

	Politique émise par le bureau De la Direction générale	<b>Page 1 sur 1</b> <b>POL-206 – 2020-01-28</b>
<b><u>OBJET :</u></b>	<b>POLITIQUE AU SUJET DES DEMANDES DE CONFIDENTIALITÉ DE RÉSIDENCE</b>	<u>Mise en vigueur le :</u> 28-01-2020 <u>Résolution :</u> N/A
<b><u>DESTINATAIRES :</u></b>	Tout le personnel, les bénévoles et tous les intervenants auprès de la Maison Adhémar-Dion	<u>Révisée le :</u> N/A <u>Résolution :</u> N/A

## CONFIDENTIALITÉ DE RÉSIDENCE

Politique au sujet des demandes de CONFIDENTIALITÉ DE RÉSIDENCE

La Maison Adhémar-Dion prend les dispositions suivantes :

### 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### 1.1 OBJET DE LA POLITIQUE

La Maison Adhémar-Dion ne peut recevoir de patient dont l'identité doit être cachée, et ce quel qu'en soit la raison.

La Maison Adhémar-Dion ne dispose d'aucune mesure en place pour assurer ce type de confidentialité.

La présente politique est affective à compter de ce jour.



Nicole Vaillancourt,  
Directrice générale